

Savignac sur l'Isle et ses barons

par Jean André GARDE

Historien, originaire de Saint Denis de Pile

Secrétaire général de la Société Historique et Archéologique de Libourne

Membre de la Société Archéologique de Bordeaux et de la Société Préhistorique de France

Lauréat de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Bordeaux

Publié dans la revue Historique et Archéologique de Libourne (n° 96 – Tome XXVII – 2^e trimestre 1960)

Pendant tout le moyen-âge on trouve trace des sieurs de Savignac, mais sans aucune indication qui puisse faire comprendre de quelle terre de ce nom ils étaient seigneurs. Or, il y avait, en Guienne, plusieurs Savignac, dont une importante seigneurie en Bazadais. C'est ainsi que l'auteur de la préface du Mémorial du baron de Savignac, publiée en 1931 rejette les noms de Arnaud de Faye, Pierre de Craoux, Jean de Lambes donnés par Léo Drouyn et Guinodie comme ayant été seigneurs de Savignac-sur-l'Isle. Nous verrons plus loin que Méaudre de Lapouyade (1) commet lui-même une erreur en donnant Eyraud de Haye comme seigneur de Savignac en 1350, à moins que, par suite d'une orthographe fautive il ne faille lire Saye et non Haye.

En effet, Meller (2) indique « de la Saye seigneurs de Savignac-sur-l'Isle, famille d'origine chevaleresque ». Et c'est Meller qui a raison.

On trouve en effet dans le cartulaire de fondation de la Commanderie de Pomerol des dons de terre faits au XII^e siècle par les chevaliers Aychard et Bernard de Sellas ». Au XIII^e siècle on voit Arnaud de Seilas et sa dame Orgolose donner aux Hospitaliers leur alleu de Saint-Denis (palus de Breuil). Dans le même document, on trouve un Hel de Saia.

En 1290, dans l'état des hommages dus au Seigneur de Vayres, à côté de noms de seigneurs de cette époque, qui nous sont déjà connus comme Syquart de Barbana, Bernard de Ségur, X... de Barbana, on trouve Ramon de Saya (2 bis).

En 1360, dans les livres de l'Archevêché, pour le Fonsadais, on trouve le seigneur Aycard de Saya, chevalier, pour les dîmes qu'il a à Savignac et pour un maine qu'il possède près du cimetière. Le même pour l'intendance (prepositura) des dîmes de Savignac. Idem en 1307. En 1399, de nouveau Aycard de Saya seigneur de Savignac (3).

En 1428, Guilhem de Saya, donzet, senhor de Salvinhac (4).

En 1447, dame Catherine de la Saya, veuve dame de Salvinhac (5).

Les sieurs de la Saye ont donc possédé la terre de Savignac-sur-l'Isle, sans interruption du XII^e au XV^e siècle et c'est sur la deuxième partie du XV^e siècle qu'apparaît une nouvelle famille, celle des Lescours.

Dans un « aveu du 4 mai 1461 », Pierre III de Lescours se déclare seigneur de Savignac. En 1491, lors de la convocation du ban et de l'arrière-ban de la sénéchaussée « les enfants de Savignac et de Lescours » présentèrent deux archers (6).

Cette famille de Lescours qui a essaimé en Limousin et dans l'élection de Saintes semble bien originaire du Libournais. Simon des Coustures dans le Nobiliaire de la généralité de Limoges donne Pierre de Lescours en 1250. Raymond marié avec Agnès de Fronsac, puis Hélie de Lescours en 1291. C'est ce dernier qui donna son nom à une terre située sur la Dordogne, près de Saint-Emilion, auparavant appelée Villeneuve. Edouard III, roi d'Angleterre, duc de Guyenne, l'autorisa à bâtir une maison forte connue, depuis sous le nom de château de Lescours (Westminster, 27 janvier 1341).

Pierre de Lescours, le premier seigneur de Savignac de ce nom, possédait donc le château de Lescours, paroisse de Saint-Sulpice-de-Faleyrens, et aussi une maison dans la ville de Saint-Emilion. Le 26 juin 1458, les Jurats proposaient sa candidature comme maire de la ville, ainsi que celle de son frère du même prénom.

En 1511, un autre Pierre de Lescours, sans doute le fils du précédent, devint baron de Savignac. Le fait nous est connu par les reconnaissances de fiefs de la paroisse de Saint-Denis-de-Pile pour la palus de Breuil qui furent effectuées à cette occasion (cette région de la paroisse de Saint-Denis a depuis fort longtemps appartenu aux sieurs de Savignac). Pierre de Lescours, IV^e du nom, épousa Catherine de Clermont, fille de Bertrand, seigneur de Pille, par contrat du 9 avril 1510. Au décès de son mari, la baronne se retira en sa maison de St-Emilion, et mourut dans cette ville en novembre 1552.

Les reconnaissances de fiefs de la seigneurie furent encore exigées en 1536 par suite, toujours, d'un changement de seigneur. Elles sont en faveur de François de Lescours.

En 1540, François de Lescours reconnaît devoir au roi un archer monté et armé en raison de ses diverses possessions dont « la seigneurie de Savignac, laquelle il tenait en foi et hommage de haut et puissant seigneur le vicomte de Fronsac » (7). Le 20 mai de la même année, François de Lescours « escuyer, seigneur de Savignac » reconnaît devoir hommage pour la maison noble de Savignac en la ville de St-Emilion, ses appartenances en ladite ville, banlieue d'icelle et en paroisse de Moulon.

Savignac passa ensuite à Jean de Lescours qui s'intitule baron de Savignac et seigneur d'Oradour. Cette dernière seigneurie (Oradour-sur-Glane en limousin) semble lui avoir été apportée par Jeanne de Gain, d'Oradour, qu'il épousa par contrat du 4 novembre 1556. Le 26 juin 1559, les Jurats de Saint-Emilion proposent au choix du Sénéchal « Jean de Lescours écuyer, seigneur et baron de Savignac et Pierre de Royer, sieur de la Roque » pour être maire de la ville. La même année, Jean de Lescours est député de la noblesse de la sénéchaussée de Bordeaux. Il est plus connu par l'arrêt du Parlement de Bordeaux du 6 avril 1569, le condamnant à mort ainsi que 75 protestants notables. L'arrêt stipule aussi « *le château de Savignac doit être razé et démoli jusqu'aux fondements* ». (8).

Condamnation par contumace, et le baron de Savignac ne s'en porta pas plus mal, il allait bientôt le démontrer par une course vers Libourne avec quatre-vingts chevaux que d'Aubigny narre ainsi :

« Il deffit, en Fronsadais, deux compagnies qui se levaient pour le régiment de Masbrun, puis fut chargé, la nuit, dans un village nommé le Soldat, tant par ce régiment et la garnison du pays que par les compagnies des gens d'armes de Lauzun et de Vaillac. De ces quatre-vingts ne se sauvèrent que cinq, savoir trois capitaines, un soldat et leur chef Savignac était tellement paralytique des jambes jusques en bas, qu'il n'avait touché du pied à terre il y avait dix ans; mais son cœur le portait à chercher en tel état, toute occasion de combattre, et c'est ce que nous avons senti de plus digne de l'histoire et de la grandeur du combat » (9).

Toujours d'après d'Aubigny, son fils commandait la garnison de Castillon en 1586, où il soutint le siège du duc de Mayenne. On trouvera les détails de ce siège mémorable dans l'histoire de Libourne de Guinodie. Après une résistance héroïque, Savignac et Alain durent capituler. Mais Jean demeura assez longtemps à la tête de la baronnie de Savignac et possédait encore en 1582 et 1584 les deux-tiers du château de Montiau à Moulon (l'autre tiers appartenant à Geoffre Arnoul (9 bis). Le rapprochement de ces deux dates avec une acte donnée par Montaigne dans son livre de raison, celle du 4 avril 1591, nous laisse supposer que ce fier combattant a eu une fin digne de sa vie. Voici ce qu'a écrit l'illustre philosophe. Ce 4 avril 1589 « *décéda au château de Turenne le baron de Savignac, d'une harquebusade à la teste, qu'il avoit reçu quatre jours auparavant au siège de la maison du Pechié ; mon parant et ami, singulièrement familier de céans, duquel la seur estoit nourrie par ma fame..* »

Il y avait eu, en effet, une alliance entre les deux familles. Geoffroy de La Chassigne, grand-père de Françoise, femme de Montaigne, ayant épousé en première noce Catherine de Lescours.

François de Lescours, sans doute l'ancien commandant de Castillon (?), qui lui succéda, demeura peu de temps à la tête de la seigneurie de Savignac. En 1601, un document des archives du château de Vayres lui donne encore le titre de baron d'Oradour et de Savignac au sujet d'une vente de terre qu'il fit dans la paroisse Saint- Jean de Vayres.

Il avait épousé Louise de Laroche, et son fils aîné Isaac était déjà possesseur de Savignac en 1602 comme nous allons le voir.

Le 27 octobre 1602, Henry IV, pour liquider les dettes du roi de Navarre, vendit à plusieurs la châtellenie de Puynormand. A cette occasion, il favorisa ses amis. Saint-Denis-de-Pile et son annexe St-Georges-de-Guestres (alias Les Billaux) furent, adjudgées à Isaac de Lescours, baron de Savignac et d'Oradour, gentilhomme ordinaire de la maison du roi (10). Nous avons vu que tous les Savignac du XVI^e siècle furent de fidèles serviteurs du roi de Navarre. Un Etat des gentilshommes désigne le sieur de Savignac comme gentilhomme de la Chambre pour servir par quartier en 1585. Lorsque le roi de Navarre fut reçu à Montaigne, le 19 décembre 1584, il était accompagné de nombreux chefs de guerre parmi lesquels on relève « le sieur de Savignac » (11).

Isaac de Lescours fit établir les reconnaissances des fiefs de la paroisse de Saint-Denis et de son annexe (Saint-Georges-de-Guestres) durant les années 1606, 1607 et 1608. Le 30 avril 1618 il se rendit en la ville du Mas d'Agennais pour rendre hommage au roi de Navarre pour la seigneurie de Saint-Denis-de-Pile. A court d'argent, et ne pouvant payer au baron de Parcou, son beau-frère, la somme de 5 000 livres qu'il lui redevait sur la dot de sa sœur, feuë dame de Parcou, Isaac de Lescours vendit le 8 novembre 1628 à M. de Martin, baron de Laubardemont, la terre de Saint-Denis-de-Pile ainsi que son annexe pour la somme de 12 400 livres. Acte passé par devant M^e Pierre Conil, notaire royal à Bordeaux.

Le 29 avril 1625, Isaac de Lescours rendit hommage au cardinal de Richelieu, duc de Fronsac. Pendant cette période de près d'un quart de siècle durant laquelle par ses transactions, reconnaissances de fiefs, hommages rendus à ses suzerains, Isaac se montre bien le seul et véritable seigneur de Savignac-sur-l'Isle. Guinodie nous donne une cascade de sieurs de Lescours, tous étrangers à la terre de Savignac ; seul nous intéresse le seigneur qui administrerait cette paroisse et c'est précisément de cet Isaac de Lescours que l'auteur de *l'Histoire de Libourne* ne parle pas (12).

Isaac fut lieutenant des gendarmes de la compagnie du maréchal de Schomberg. Il épousa Marie Descodeça de Boisse. Tous deux firent leur testament le 18 juin 1626. De ce mariage ils eurent un fils, François, et deux filles (13).

François de Lescours, chevalier, seigneur baron de Savignac, épousa le 5 février 1646 Gabrielle-Thérèse d'Allemagne, d'où un fils, François, marié le 26 juillet 1666 avec Marie de Calvimont, fille du baron des Tours de Montagne (14).

Ils décédèrent avant 1687, laissant à leur survivance une fille Marie-Thérèse d'Oradour de Lescours, alors mineure et placée sous la tutelle de son grand-père Léon de Calvimont, baron des Tours de Montagne.

François de Lescours avait des dettes et la seigneurie de Savignac avait été déjà saisie le 31 août 1638 (15), saisie non suivie d'effet. Léon de Calvimont administrait au mieux les biens de sa pupille et il avait affermé le domaine 8.600 livres dont il versait le revenu aux créanciers.

Mais si la baronnie de Savignac avait été saisie, et allait l'être de nouveau, ce n'était pas à la requête de son suzerain, le cardinal de Richelieu, duc de Fronsac comme l'a supposé l'auteur de la préface de la partie publiée du livre de raison de M. de Savignac (16). En effet, la saisie avec avis de mise en vente du 18 septembre 1686, saisie faite aux mains de M. Léon de Calvimont, tuteur de Marie-Thérèse de Lescours d'Oradour, le fut sur requête de « Messire Jacques Léon de Lavergne, seigneur vicomte de Guilheragues ».

Choses saisies : « *C'est à savoir la terre seigneurie de Savignac en Fronsadais, appartenances, dépendances d'icelle consistant en château, jardin, vergers, maisons, granges, appens, étables, parc, bois de haute futaie, garenne, terres labourables et non labourables, prés, vignes, aubarèdes et devoirs seigneuriaux avec la justice haute, moyenne et basse, péage, passage qui est sur la rivière de l'Isle, ensemble les deux métairies qui (en) dépendent, l'une appelée Mondonnet et l'autre Puireguard, comme aussi la terre labourable, bois, pré, qui sont situés en la palus proche et joignait le dit port appelé le Breuil qui se confronte d'une part à ladite rivière de l'Isle, d'autre à ladite palus renfermée de fossés, plus toutes les prairies appartenant audit seigneur de Savignac situées dans la palus...* »(17).

Une affiche annonçant la saisie prévue avait été posée le 26 juillet 1686 à l'entrée de l'allée principale du château ainsi qu'à la porte de l'église.

Le 5 septembre 1687, le château, le domaine et le titre de baron avec ses prérogatives furent achetés à la barre de la Cour du Parlement de Paris, pour la somme de 71 000 livres par messire François de Labat, écuyer, seigneur de la maison noble de Peyrelongue, conseiller secrétaire du roi (18).

La famille de Labat était très répandue au XVI^e siècle dans le Libournais et la région de Langon. Guinodie signale, dès le XV^e siècle, noble homme Raymond de Labat seigneur de Taris, paroisse de Rauzan. Symounet de Labat était Jurat de Libourne en 1503, Symon de Labat, sous-maire de 1528 et 1529 etc... (voir filiation donnée par Guinodie).

Trois ans à peine après son acquisition, le nouveau baron de Savignac mourut en son château, le 1^{er} octobre 1690, et fut enseveli dans l'église de Savignac. Il laissait un fils Joseph-François-Ignace de Labat, né le 8 février 1685, sous la tutelle de sa mère Thérèse de Spens d'Estignols de Lancre.

A 21 ans, le jeune baron Ignace de Labat épousa demoiselle Marie-Marguerite-Angélique de Fénelon. Conseiller au Parlement durant trente années, il ne négligea pas pour autant sa seigneurie de Savignac ainsi que nous le verrons bientôt, car il a laissé une œuvre d'un intérêt considérable pour l'histoire locale et régionale, connue sous son titre de Mémorial général. Il décéda à Bordeaux le 24 mai 1737.

Son fils Pierre-François-Ignace de Labat devint baron de Savignac, conseiller au Parlement, il épousa en 1748 demoiselle Marie-Barbe Leberthon, d'où : Messire Hyacinte Marie Servidie de Labat, né en 1748, conseiller au Parlement, convoqué en 1780 à l'assemblée de la noblesse de Bordeaux, marié en 1784 à Demoiselle Laurence de Gombault de Razac, mort en 1811.

Son fils et successeur fut Zacharie-Foy-Hyacinte-Servidie de Labat, né en 1788, marié en 1821 à Demoiselle Blanche-Françoise-Elisabeth de Labat de Savignac. C'est à ce dernier que l'on doit la construction du pont sur l'Isle ayant été déclaré adjudicataire le 11 janvier 1838, la réception définitive du pont après épreuves, ayant été faite par arrêté du préfet du 11 janvier 1841.

Les descendants des Labat possèdent encore le château de Savignac et son domaine.

LE MÉMORIAL GÉNÉRAL DU BARON DE SAVIGNAC

Revenons au second des Labat qui porta le titre de baron de Savignac. Il n'avait que cinq ans lorsqu'il perdit son père. Mais sa mère était une femme de tête qui sut administrer le domaine de Savignac d'une façon remarquable et il en avait besoin, qui sut élever son fils selon les meilleures traditions. A vingt ans, M. de Savignac qui avait fait ses études au Collège de Guienne et était inscrit à l'ordre des avocats, pensait à se marier. Au fait, il fit un mariage d'inclinaison ce qui n'était certes pas la règle dans la noblesse et la bourgeoisie de l'époque. Depuis trois ans, il aimait une demoiselle de trois ans plus jeune que lui, fille d'un riche négociant de la ville de Bordeaux, Angélique Fénelon. Les parents de la jeune fille se faisaient tirer l'oreille et les amoureux correspondaient clandestinement. M. de Savignac faillit même se rompre le cou en escaladant la grille qui clôturait les jardins au-devant de la demeure des Fénelon, pour porter lui-même ses billets à Angélique.

La ténacité et l'amour triomphèrent et le 26 janvier 1706, Ignace de Labat, baron de Savignac épousait Angélique Fénelon dans l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux. De cette union naquirent treize enfants.

M. de Savignac acheta une charge de Conseiller au Parlement, mais il dut solliciter des lettres de dispense d'âge. Admis à délibérer à l'âge de 25 ans, il devint Grand Chambrier du Parlement, où il siégea pendant 31 ans.

Il aimait écrire. Il commença par transcrire (en 1705) les lettres que lui écrivait sa fiancée. En 1708, il commença son livre de raison dont nous n'avons malheureusement pas la totalité. Entre temps, il rédigea les Registres secrets du Parlement de Bordeaux, en 27 volumes (procès-verbaux des séances). Outre les séances du Parlement, les devoirs de sa charge, il avait à administrer un domaine à Caudéran et celui de Savignac, ainsi que la juridiction seigneuriale de ce lieu composée de trois paroisses : Savignac, Galgon et Bonzac.

C'est donc en 1708, trois ans après son mariage, que M. de Savignac entreprit la rédaction de son Mémoires Général. Celui-ci s'étend jusqu'au 9 juin 1720. Il est formé de feuillets reliés en cahiers après coup, que l'on estime à 3.000 pages, d'une écriture fine et serrée. Ces cahiers restèrent longtemps inconnus. Le premier, Léo Drouyn les signala et l'on en trouve de copieux extraits dans ses manuscrits écrits vers 1845. En 1931, la Société des Bibliophiles de Guienne publiait à peu près la moitié de ce travail. L'autre partie est demeurée inédite, mais une transcription des principaux passages se trouve aux Archives Municipales de Bordeaux.

Au jour le jour l'auteur a noté sur ces feuillets les événements survenus autour de lui, dans sa famille, chez ses amis, chez les notabilités du pays. Aussi les faits marquants de toute catégorie, et tout comme Souffrain, quelques événements nationaux. Puis ce qui se passait dans sa seigneurie de Savignac, ses voyages par eau et par terre pour se rendre de Bordeaux à Savignac, enfin des détails savoureux, telles les médecines qu'il prend et jusqu'à une scène de jalousie que lui fit sa femme sur des soupçons qu'il affirme d'ailleurs non fondés.

De tout ce fatras, nous allons essayer de glaner ce qui nous paraît d'un certain intérêt concernant le Libournais, et auparavant quelques notes d'un intérêt plus général.

Il est quelque part question de Voltaire, quelques mots seulement « *le sieur d'Arouet, fameux poète de Paris* ».

A la date du 17 septembre 1715 (cahier non publié), on trouve ces vers sur la mort de Louis XIV :

*Ce monarque fameux, adoré dans Versailles,
Fut l'auteur innocent de nos calamités.
Il chérissait son peuple, il estimait Noailles
Qu'il a tous deux persécutés
Plus grand par sa vertu que par son diadème,
Il eût été parfait s'il eût vu par lui-même.
De tout Paris en pleurs, sa mort est l'entretien.
De ses derniers desseins, admirons la conduite.
Il est mort en monarque, en héros, en chrétien,
Quoique dans les bras d'un Jésuite.*

Si le baron de Savignac n'est pas l'auteur de ce pamphlet, (on m'a donné ces vers, écrit-il), il les a accueillis avec complaisance et on peut y voir l'écho d'un état d'esprit de l'époque qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire.

La fondation de l'Académie des Arts, Sciences et Belles Lettres de Bordeaux est fidèlement relatée : « *MM. de l'Académie ont, aujourd'hui, (20 mai 1713) tenu leur première séance publique sous la présidence de M. le président de Gascq, qui en est le directeur annuel et électif* » — « *Les lettres patentes que le roy a accordées à cette nouvelle Académie furent enregistrées de ces jours au Parlement. Sa Majesté y dit que voulant traiter favorablement sa ville de Bordeaux, elle lui accorde une Académie pour y cultiver les riches talents que la nature prodigue si libéralement aux*

gens qui vivent sous son climat. » — ... Elle a fixé les académiciens au nombre de 20, ils doivent être domiciliés à Bordeaux, etc.,

A la date du 18 juillet 1716, on lit « *M. de Secondat de Montesquieu (de Labrède) fut reçu et installé président à mortier en la charge de feu Monsieur son oncle, le jeudi 9 courant, il a pris séance... mais ne jouira de la présidence que lorsqu'il aura atteint l'âge de 40 ans.* »

Cet oncle de Montesquieu était mort quelques mois plus tôt ainsi que l'a noté M. de Savignac dans une note du 24 avril 1716.

Il n'est pas inutile de rappeler que le *de cujus* apportait à Montesquieu non seulement la charge enviée de président à mortier, mais aussi le beau domaine de Ramon, à Baron, canton de Branne.

Voici un portrait du jeune seigneur de Fronsac : « *6 mai 1718. J'ai été ce matin avec M. de Richon, conseiller au Parlement, rendre visite à M. le duc de Richelieu et de Fronsac, qui loge au Chapeau-Rouge chez le sieur Morin, son fermier; c'est un seigneur très bien fait, même beau et très gracieux ; il a 22 ans, et il est veuf de Mlle de Noailles. Il vient prendre possession d'un régiment qu'il a acheté, dont une partie est à Sainte-Foy.* »

Avec le sieur Bétoulaud et les grottes de Ferrand, nous voici au cœur du Libournais. Elie de Bétoulaud, seigneur de Saint-Hippolyte, né à Bordeaux en 1637, poète, esprit curieux, correspondant et ami de Fléchier, de Péllisson, de Segrais et de Mlle de Scudéry avait fait creuser et aménager plusieurs grottes dans les rochers de son domaine de Ferrand, à Saint-Hippolyte. Ces grottes devinrent célèbres par la description qu'en fit Mlle de Scudéry dans sa *Conversation sur le repentir*.

A la date du 7 février 1709, M. de Savignac écrit : « *On m'a dit que M. de Bétoulaud, gentilhomme de cette province, qui est un curieux et qui estoit allé à Paris pour remercier le Roy de la bonté qu'il avait eue de luy envoyer, il y a cinq ans, par le président Virazel, sa médaille en or, y estoit à l'agonie.* » Le 9, il note sa mort et donne le détail de son testament. Le sieur de Bétoulaud léguait ses biens au sieur de Mons-Latour, mais lui substituait celui des trois enfants dudit sieur de Mons-Latour ou du fils de M. de Lescours qui, lorsqu'ils auront tous 20 ans, aura fait la meilleure pièce d'éloquence, jugée telle par l'Académie, à charge par le lauréat « *d'avoir soin d'entretenir et d'embellir les grottes qu'il a à son bien de Saint-Emilion* ». Mais l'original testateur ayant des doutes sur la bonne volonté de son éventuel héritier, crut prudent de léguer en même temps au curé de Saint-Hippolyte une métairie de 200 livres de rente pour avoir soin des dites grottes.

M. de Rabar « *2 août 1712. M. de Rabar qui estoit interdit depuis vingt-huit ans, a repris aujourd'huy, par ordre du roy, sa séance en qualité de sous-doyen du Parlement. Il estoit originairement huguenot de la Chambre de l'Edit, et avait eu sa charge saisie par ses créanciers.* » Dans le manuscrit non publié on trouve que ledit Rabar, alors doyen du Parlement, mourut à Bordeaux le 22 octobre 1715 « *dans un âge très avancé* » et qu'il s'était converti lors de la suppression de la Chambre de l'Edit.

Les notes sur les familles bourgeoises et nobles de la province sont innombrables. A titre d'exemple, la famille de Lauvergnac est citée treize fois, celle de Le Berthon, 33 fois, pour la partie publiée.

Mœurs. — Malgré les peines exemplaires qui châtiaient les voleurs et les assassins, les vols sont fréquents et les crimes ne sont pas rares. L'attentat le plus spectaculaire de cette époque, dans notre région, fut sans doute l'assassinat du courrier de Paris et de son postillon survenu dans un bois « *à un poste au-delà de Savignac* ». Le vol commis s'élevait à 30 000 livres en or.

Les mœurs de la bourgeoisie et de la noblesse de robe n'étaient — semble-t-il — pas plus pures que celles de notre époque et de nombreux scandales sont relevés. A remarquer la disproportion des âges dans le mariage. M. de Savignac n'omet pas de le signaler en même temps que le montant de la dot des épouses. C'est ainsi que « *le 20 septembre 1711, Jean Michel de Gourgue, âgé de 63 ans, président à mortier, a épousé Mlle de Mons, fille du conseiller aux requêtes, âgée de 24 ans, fort aimable et très jolie. Mgr l'évesque de Bazas, frère du président, a fait à l'epouse un présent de 2 000 livres...* »

L'auteur signale le mariage de M. Fresquet, régent à l'Université, âgé de 70 ans, avec Mlle Bousquet, âgée de 18 ans! du sieur d'Alesme (35 ans), avec une jeune fille de 15 ans, etc., etc.

Langage. — Ça et là on relève sous la plume de l'auteur des expressions encore en usage comme « *c'est un glorieux* » employé pour orgueilleux, ou « *tope là* » pour traiter un marché. Des expressions typiquement Libournaises » sont employées et le transcripteur du manuscrit ne les a pas toujours comprises. C'est ainsi qu'il a mis un point d'interrogation après le mot *gisses* et après le mot *tours*, denrées envoyées de Savignac au baron à Bordeaux. Les libournais auraient tout de suite compris qu'il s'agissait de gesses et de grives.

Le grand hiver de 1709. — Le baron de Savignac a été le témoin du grand hiver de 1709, et il s'étend longuement sur cet événement catastrophique. Fait curieux et à noter pour le folklore, il écrit à la date du 8 décembre 1708 : « *M. le Maréchal de Montravel m'a dit que nous aurions beaucoup de froid cet hiver, parce qu'il en fait avant les festes de la Noël, et que c'est une règle sûre, que quand il fait froid avant la Noël, il est certain que l'hiver est très rude après la Noël, et au contraire si le temps est doux avant la Noël, il continue de mesme pendant toute la durée de l'hiver.* »

Un grand hiver, depuis 1956 nous savons, en Gironde, ce que cela veut dire. L'eau se gelait, dit l'auteur, en tombant de la cruche dans le vase, le vin dans les bouteilles, l'encre dans l'écrivoire. Les oiseaux mouraient tous. Les figuiers, les lauriers et les gros pins sont gelés. Les vignes sont gelées, mais il y eut cependant une récolte au château de Savignac parce que les vignes étaient conduites très basses et que la neige les conserva. Même fait s'est reproduit en 1956.

Enfin, voici un exploit qui, semble-t-il, n'a jamais été réédité : quatre à cinq « *glisseurs* » allèrent de Bordeaux à Toulouse en glissant sur la glace avec leurs patins en douze heures de temps (?).

Les conséquences de ce long et terrible hiver fut une disette générale. Bien entendu, on ravitailla d'abord les villes et dans les campagnes des désordres éclatèrent. Un groupe de 50 à 60 paysans entrèrent dans les greniers du sieur Dumas, en Fronsadais et lui enlevèrent cent boisseaux de blé. « *Les paysans volent de tous côtés pour vivre et arrêtent les passants dans les campagnes sans leur faire de mal, sinon de les voler* ». Le maréchal de Montravel quitta Bordeaux précipitamment le 21 mars à minuit pour aller réprimer un soulèvement de paysans du côté de Libourne « *qui se sont saisis des portes de ladite ville pour enlever les grains et les farines qui y pouvoient estre. Ils tiennent aussi assiégé M. Thomas de Marquet, subdélégué de M. l'Intendant dans le Fronsadais, où il a des grains. On m'a dit aussi qu'ils avaient pillé les grains qu'ils avaient trouvés chez le sieur Morin, à Coutras.* »

Afin de pallier au manque de blé, « *on s'est avisé, pour augmenter la farine, d'y mettre un tiers de la racine qu'on appelle en gascon alaude et en françois aphrodille. Le pain en est très bon* » (30 août 1709).

M. de Savignac signale d'autres intempéries ruineuses. « *Le 17 avril 1714, une gelée printanière enleva toute la récolte de vin en Libournais. Le 4 mai de la même année, une grosse inondation recouvrit les terres cultivées. Il avait signalé (15 juin 1712) la grande inondation de la Garonne et de la Dordogne qui ruina une partie de la ville de Toulouse, y causant 80 millions de dégâts. A Bordeaux passaient continuellement des cadavres d'hommes et d'animaux, charpentes de maisons, paillers, arbres et quantité de débris ; on arrêta un enfant, en vie, dans un berceau de jonc, à Lormont, qu'on sauva.* »

La même année (9 juillet) la grêle ravagea complètement deux mille paroisses.

Château des quatre fils Aymon et voie romaine 9 mai 1717. — Rentrant à Bordeaux par bateau et obligé par la tempête d'aborder à Cubzac « *après le dîner (pris dans une auberge), mon épouse et moi allâmes voir les ruines du château de Montauban et d'une ville dont il paraît quelques vestiges que la tradition apocryphe rapporte avoir été bâtie par les quatre fils Aymon, du temps de Charlemagne, de même que le château avait appartenu à Roland, neveu de cet empereur. Il y a encore deux tours qui subsistent avec leurs voûtes... Ce château était bâti sur les rochers de Cubzac et il paraît qu'il avait été très fort et très vaste* ».

10 mai 1717 (La tempête continuant, l'auteur renvoie son bateau, et décide de rentrer par terre de Cubzac à Lormont, et pendant qu'on cherchait des voitures, il excursionne...) « *Mon épouse et moi, avec le Frère Donnefort (un dominicain du lieu) allâmes voir le chemin qu'on appelle la vie, lequel a été construit par les Romains au milieu du marais d'Ambarès sur des poutres en grillage de 30 à 40 pieds de longueur. Il peut avoir 50 pieds de largeur et un quart de lieue de longueur ; la grave est si bien prise que, depuis les Romains, les charrettes, dont il passe plus de cent par jour sur ce chemin, n'ont pu y former encore une ornière de l'épaisseur d'un sol marqué, et il est uni comme une glace.* »

Folklore. — Voici une note aussi surprenante qu'inattendue sous la plume de M. de Savignac, elle enrichira notre folklore. « *Lorsque, après avoir eu des filles, on veut avoir un garçon, on a remarqué qu'on devait appeler sur les fonts la dernière Elisabeth, et il est sûr que l'enfant qui viendra après sera un garçon.* » L'auteur, en notant la naissance de son premier fils, en 1709, nous indique qu'il avait ainsi opéré après la naissance de sa deuxième fille qui fut effectivement nommée Marie-Magdelaine-Elisabeth. Mais, par la suite, on peut constater la faillite de cette recette, la quatrième enfant baptisée encore Elisabeth... ne fut point suivie d'un garçon. Il est vrai que l'exception, dit-on, confirme la règle.

Les lourds impôts. — « *Cette année (1710) n'a pas été si malheureuse, de beaucoup, comme l'année précédente, et le peuple aurait vécu passablement, malgré la disette, s'il n'était pas foulé par des impôts très extraordinaires.* »

Après ce tour d'horizon, revenons dans le Libournais.

Le Seigneur de Savignac. — Le Mémorial nous permet-il de dégager la véritable physionomie de son auteur en temps que seigneur de la juridiction de Savignac ? Essayons. Nous le trouvons jaloux de ses droits et privilèges, mais nous pensons aussi qu'il administra sa juridiction avec justice et générosité. Les exemples abondent.

Jaloux de ses droits et privilèges ? Il suffit de lire la narration qu'il fait le 22 juillet 1713 de son conflit avec le curé de Savignac qui ne l'a pas reçu à la porte de l'église en la façon accoutumée. Le curé se retranche derrière certaines instructions générales de l'Archevêque et déclare vouloir en référer à son supérieur. M. de Savignac prétend être fondé, en droit, à exiger des devoirs qui ont été toujours faits à l'égard de ses parents, savoir « *être reçu, une fois l'année, à la porte de l'église par le curé, en surplis et en étole, le sacristain carillonnant sur la cloche, lequel curé devait me présenter l'eau bénite avec le goupillon; que, outre cela, quand il faisait l'eau bénite, les jours des grandes fêtes, il devait, avant d'asperger le peuple venir me présenter le goupillon, aussi bien qu'à ceux qui seraient dans mon banc, comme mon épouse et mes enfants, pareillement, lorsqu'il encense le peuple, il doit m'encenser particulièrement avant ledit peuple.* »

Il veille à la police dans sa juridiction avec un soin jaloux. Le 12 juin 1718, il fait confisquer quilles et boules à des particuliers qui jouaient au rampeau pendant les vêpres.

A l'approche des vendanges, il fait afficher dans sa juridiction l'interdiction de laisser sortir les chiens courants et l'obligation de mettre un « *talbot* » aux chiens de ferme ou de leur casser le jarret.

(Remarquons que la même réglementation était en usage à Libourne et à Saint-Emilion). Et tout comme dans ces deux juridictions les propriétaires qui vendangeaient avant, la date fixée par le ban des vendanges voyaient leur récolte confisquée avec amende.

Il se montra là, moins sévère que sa mère qui fit mettre sept hommes en prison pour avoir vendangé avant l'ouverture. Il est vrai qu'ils furent vite relâchés.

Le 17 juillet 1717 il fait confisquer tous les filets de pêche à petites mailles « *contraires à l'ordonnance, du consentement même des pêcheurs auxquels ils appartiennent pour les faire brûler demain publiquement. Il y a 8 tieules (ou treuilles, filets à pêcher les crevettes) et 30 carrelets.* »

Nous ouvrirons une parenthèse pour dire que le droit de pêche sur l'Isle dans l'étendue de la juridiction appartenait au seigneur du lieu. Ce droit était concédé aux pêcheurs moyennant une redevance fixe et une rétribution en nature. Le 1^{er} mai 1699, huit pêcheurs du port de Savignac étaient assignés par dame Thérèse d'Estignols, veuve de Messire François, de Labat, seigneur baron de Savignac, « *tant en son nom que comme mère tutrice d'Ignace de Labat, écuyer, son fils* », pour se voir condamner à lui payer le premier colas et la première lamproie qu'ils n'ont pas fournis en nature. (Minutes de Brillhouet, notaire royal à Galgon).

Le 3 mars 1722, François Saincriq, agent et receveur du château de Savignac, agissant pour le baron de Savignac, qui était l'auteur du mémoire dont nous occupons, donnait à titre de permis à 16 pêcheurs de la paroisse le droit de pêche avec « *toutes espèces de filets et engins en se conformant aux ordonnances de sa. Majesté et en se conformant aux règlements en usages établis* », pour neuf années, moyennant une redevance de 2 livres 10 sous pour chacun d'eux pêchant avec bateau, et 25 sous pour chaque pêcheur sans bateau, et chaque année le premier poisson de chaque espèce qu'il aura pris. En outre, les dits pêcheurs étaient tenus d'offrir au château tout le poisson qu'ils auraient pris pour y être acheté à un prix raisonnable chaque fois qu'ils seraient requis, et aussi d'aviser chaque fois qu'ils prendraient un poisson extraordinaire par la grosseur ou par l'espèce, afin qu'il puisse être pareillement acheté. En contrepartie, le seigneur de Savignac s'engageait à poursuivre en justice tout pêcheur non autorisé. (Minutes Brillhouet).

En revanche, ledit seigneur prenait volontiers la défense de ses tenanciers. Le 13 juin 1709, il faisait une démarche à l'Intendant, qui lui promet de rabaisser la taille de la paroisse et même de lui attribuer une portion des secours que le roi a octroyés à la province après le grand hiver.

Il envoya aux pauvres de Savignac une partie des premières épices (droit alloué aux juges) (19) qu'il toucha au Palais. Il leur attribuait aussi l'argent qu'il gagnait au jeu.

Fait qui ne devait pas être courant, M. de Savignac fut certaine année nommé syndic de la paroisse par l'assemblée des habitants. C'est sans doute une preuve de la popularité dont il jouissait.

Nous voyons les jeunes paysans venir autour du premier de l'an chanter la « *Guillannée* » au château. Lorsqu'une jeune fille se mariait, elle venait présenter une livrée (20) au seigneur et à sa dame, après quoi la noce dansait dans la cour du château toute l'après-midi.

Le 1er mai les tenanciers venaient planter un mai. C'est ainsi que le 1er mai 1717, trois à quatre cents personnes se trouvaient rassemblées dans la cour du château. « *J'ai fait, en présence de toute cette multitude, tirer deux éperviers dans la rivière de mon bois, où l'on a pris quantité de carpes, et nous en avons mangé 7 à dîner dans le cabinet de la fontaine du vivier* » (21).

Le 28 juillet 1713 il organisa, à ses frais, une grande fête en l'honneur du *Te Deum*, de la paix qui avait été célébré à Bordeaux le 27 juin. La compagnie de milice de Savignac composée de « *50 beaux hommes* » coiffés d'un chapeau bordé de blanc faisait la haie pour se rendre à l'église où fut chanté le *Te Deum*. Rien ne manqua : décharges de mousquetterie, salves des 25 petits canons du château, deux fontaines de vin dans la cour, repas pour les pauvres, puis toujours au bruit des tambours, du fifre, des coups de mousquets et du canon, un immense feu de joie fut allumé. Illumination du château et du port, etc. La fête dura jusqu'à 2 heures du matin.

Il faut dire que M. de Savignac a le goût du panache. Lorsqu'il reçoit des visites, il fait tirer le canon à chaque coup que l'on boit.

Il possède une petite artillerie que lui a fabriquée un forgeron de Sainte-Croix-du-Mont. Après son décès, on trouva effectivement 25 petits canons.

Tout cela amuse le peuple et c'est une façon de se rendre populaire.

Mais il existe au-dessus du peuple une classe de petite bourgeoisie campagnarde composée des hommes de loi, juge, assesseurs, greffiers, procureurs fiscaux, sergents, etc. que M. de Savignac aime à fréquenter. Il va souvent à Faiset où réside le juge. Pince sans rire, il a inventé « *l'ordre de la Colombe* », dont le secrétaire est le sieur Desgranges (juge de Savignac), et « *la charmante examinatrice* », Mlle Desgranges. Il se plaît du reste dans la compagnie des filles de cette bourgeoisie. Certain jour, après vêpres, trois demoiselles font collation dans son chai, sur les barriques de vin de Muscat, il va les raccompagner à Faiset où il reste souper. Il ne peut s'empêcher de noter « *Mlle Fournier monte sa cavalle, elle monte à merveille un cheval et avec toute l'adresse et le bon air possibles.* » Il nous entretient enfin « *d'une partie de pêche assez galante* », selon son propre terme (29 octobre 1718), en compagnie de son oncle, du chevalier de Spens, et des demoiselles Fournier et Desgranges, trois autres bateaux suivaient montés par des pêcheurs. On débarqua à Saint-Denis-de-Pile et l'on dîna chez le curé du lieu avec le produit de la pêche. « *Mlle Fournier a conféré l'ordre de la Colombe à M. le Curé de Saint-Denis* »... « *Au retour, on nous a salué du tertre du Catho avec le canon* », puis, naturellement, il fallut reconduire ces demoiselles à Faiset.

Le 16 juillet 1717, il « *dîne avec la noce de la fille du sieur Saincric, son procureur, et soupe chez le curé avec toute la noce* » qui viendra danser dans la cour du château. Il est souvent question dans le Mémorial des familles de Savignac qui ont joué un certain rôle dans la vie de la paroisse, nous venons d'en citer plusieurs. Parfois l'auteur émet un jugement et l'exemple que nous allons citer montre qu'il savait reconnaître les mérites et les vertus de chacun.

Il s'agit de l'un des Chiron dont nous avons parlé dans l'Histoire de Saint-Denis-de-Pile, grâce aux travaux du D^r E. Vacher et à nos papiers de famille (22). Elie Chiron d'abord notaire au Caillevat, puis à Libourne, avait acheté le domaine de Sillac à Savignac, dont son fils aîné, Michel, marchand et bourgeois de Libourne fut l'héritier. Michel planta de la vigne et construisit une maison. Il épousa Marie Chauvin qui lui donna un fils, Louis, lequel se fixa au Sillac. Nous l'y trouvons praticien en 1701, procureur postulant, puis lieutenant de la juridiction de Savignac, capitaine garde-côte en 1714. Il testa en 1717 et mourut la même année.

C'est ce que nous rapporte le Mémorial en ces termes : « *18 septembre 1717. Le sieur Louis Chiron de Savignac y est mort dans un âge avancé, laissant une nombreuse famille. Je lui avais donné les provisions de lieutenant de juge de Savignac, il ne s'est jamais fait recevoir. Il avait bien du mérite.* »

Et plus loin, l'auteur ajoute « *et de probité* ».

Dans la Revue Libournaise, littéraire, historique, artistique et archéologique, tome III, année 1901, le Docteur Ed. Vacher a campé d'une façon saisissante M. Louis Chiron dans l'exercice de ses fonctions de praticien. Nous y renvoyons le lecteur.

Où le vin est à l'honneur. — Dans ces mémoires, il est bien souvent question de la vigne et aussi du vin. Le vin était la boisson favorite, et la seule boisson que se permettaient les gens bien nés. On voit M. de Savignac, lors d'un accident, se précipiter chez une connaissance pour boire un coup de vin, afin de se refaire les « esprits ».

Le 13 novembre 1718, il note avoir soupe chez M. Aubry, trésorier de France, avec son cousin de Lancre et M. Duhamel fils. MM. Aubry et Duhamel demandèrent à compter dans l'ordre de la Colombe. M. de Savignac ajoute « *nous y avons beaucoup bu* ».

Réunis à Libourne en certaine occasion, les hommes de loi de la juridiction de Savignac, leurs demoiselles et autres y déjeunèrent et, rapporte un convive, M. Gendron : on s'y est bien réjoui et nous avons cassé quantité de verres et de bouteilles en buvant à la santé de notre seigneur.

Tandis que M. de Savignac était fiancé, il se rendit à Savignac à l'occasion des vendanges, et pour chasser sa mélancolie il but à la santé d'Angélique, sa fiancée, en faisant tirer les coulevrines en son honneur. Cette dernière, partie à Quinsac, au même moment, lui répondit : « *Je dois te dire, mon cher, que si tu as bu à ma santé, j'ai aussi bu à la tienne, cinq ou six fois de bon cœur. A la vérité, ce n'estoit pas au bruit de l'artillerie, ni des trompettes...* »

Donc, avec ou sans salves d'artillerie, on buvait ferme le bon vin de chez nous en cet heureux temps, et l'on ne s'en portait, sans doute, pas plus mal.

La vigne et le vin. — M. de Savignac récoltait une moyenne de 80 à 100 tonneaux de vin, dont cinq seulement de vin rouge. Si l'on excepte les façons de sulfatage et le greffage, les préoccupations de l'époque étaient les mêmes pour les viticulteurs que celles d'aujourd'hui. Après les gelées catastrophiques du grand hiver de 1709 (dont nous avons eu le pendant en 1956), on trouve des notes comme celles-ci : 17 avril 1714 « *la gelée a enlevé tout notre vin de Savignac* », et le 4 avril 1720 « *gelée à glace épaisse d'un écu. Tous les boutons de vigne sont gelés* ». Ah! ces gelées de printemps que nous connaissons bien!

Il y avait aussi des périodes de mévente pendant lesquelles les bourgeois, et M. de Savignac lui-même, détaillaient leurs vins à leur domicile à Bordeaux. Un conseiller à la Cour avait fait champagner les siens pour les mieux écouler.

De 1709 à 1720, la date d'ouverture des vendanges à Savignac, Bonzac et Galgon varie du 26 septembre au 10 octobre. Il n'y a donc rien de changé à ce sujet, mais, nous l'avons dit, nul ne pouvait commencer ce travail avant la publication du ban des vendanges. Généralement, le seigneur délégua 3 à 4 viticulteurs émérites pour la visite de la récolte sur pied, et, sur leur rapport, prenait une décision. A la date du 5 octobre 1713, on trouve cette note pittoresque : « *J'ai fait monter à cheval mon cocher et le tambour de Savignac, qui ont été dans tous les villages de la juridiction, donner permission de ma part de vendanger samedi prochain. Les paysans étaient fort étonnés de cette cérémonie, n'ayant jamais vu donner permission de cette manière, dont il fallu que je me serve, n'y ayant point, de cette semaine, de fête pour faire publier ladite permission à la porte des églises.* »

Transcrivons aussi, pour le folklore, cette note du 15 octobre 1715 : « *La dernière charrette (de vendange) a été accompagnée d'un tambour, d'un grand brandon et d'un bouquet qu'on m'a offert. J'ai fait donner à boire et ai donné de l'argent au tambour et au bouvier* ». — Le brandon sur la dernière charrette et le bouquet au propriétaire du vignoble sont encore souvent en usage dans le Libournais.

On trouve trace de vente de récoltes sur pied à « l'abonnement ».

Une grosse récolte ne se payait pas toujours comptant. On trouve des ventes dont le paiement se faisait par tiers échelonnés sur plusieurs mois. Enfin, il arrivait que des négociants en vin... fassent banqueroute. Il n'y a donc rien de nouveau sous le soleil.

Culture intensive du maïs et cultures diverses. — Le Mémorial nous apprend que la culture du maïs se faisait sur une grande échelle et les mêmes causes amenant les mêmes effets, cette culture fut encore amplifiée après le désastreux hiver de 1709, tout, comme elle le fut en Gironde après l'hiver de 1956. A la date du 29 octobre 1709, nous relevons : « *Ma mère a fini aujourd'hui sa récolte de blé d'Espagne. Elle a eu près de 1 400 sacs de panouilles.* » Plus loin (3 décembre), nous constatons que Mme de Savignac mère a vendu, en cette année 1709, plus de 515 boisseaux de maïs, 7 à 8 sacs de millet, 80 boisseaux de « *toutes sortes de blés ou grains* », et qu'elle a réalisé, tout en conservant une importante provision, plus de 5 500 livres de revenus en grains. Ainsi palliait-on, en ce début du XVIII^e siècle aux aléas de la culture de la vigne.

Le domaine produisait également tout ce qui était nécessaire à l'entretien du vignoble. En 1716, on décompte 68 milliers de vimes à barrique, 165 fagots de plions (vime pour attacher la vigne), 21 douzaines de piquets et 6 000 lattes. Les piquets, appelés œuvre sont désignés ainsi : le piquet, que M. de Savignac faisait couper à 7 pieds de longueur, le gadet à 8 pieds, le bibalot à 9 pieds, le pau à 10 pieds. Tout ceci était récolté dans les aubarèdes.

Comment on voyageait de Bordeaux à Savignac ou vice versa. — Nombreuses sont les relations de M. de Savignac sur les modes les plus divers de se rendre de Bordeaux à Savignac ou vice versa.

D'abord, par terre ; généralement par Lormont, Saint-Pardon et le Fronsadais ; 17 septembre 1709 : « *Sommes partis de Bordeaux à 7 heures, nous avons déjeuné à Lormont, et bu un coup à Saint-Pardon... nous sommes arrivés à 4 heures du soir, que nous avons mangé; la soupe nous attendait dans le château dudit Savignac.* » Mais le 24 septembre 1711, par le même itinéraire, et partant de Bordeaux à la même heure, M. de Savignac n'arrivera à destination qu'à 7 heures du

soir, par suite du retard mis pour la traversée des chevaux, d'abord à Bordeaux, puis, à Saint-Pardon, où « *le vent s'est élevé si grand et une pluie si furieuse que mon épouse a eu grand peur* ».

Autre itinéraire, 16 novembre 1716... « *Sommes partis à midi de Bordeaux, et sommes venus à Savignac, ayant pris la traverse de Cavernes à Asques, nous ne sommes arrivés qu'à 10 heures du soir à Savignac, la vieille jument du château que montait mon laquais nous ayant servi de guide pendant la nuit, personne ne sachant le chemin, on lui laissait la bride sur le col, et elle nous a conduits par tous les sentiers les plus courts, et propres à éviter la boue, quoiqu'il y ait bien des détours...* »

Voici un autre itinéraire, mais le départ a toujours lieu à cheval de Lormont, où l'on se rendait par eau, 30 septembre 1717 : « *Embarqués aux Salinières, dans un bateau de Lormont, à 9 h 30. Partis de Lormont à cheval, après midi, avons passé par le marais de Vayres, et avons traversé la Dordogne au port de Nouguey, et de là, sommes arrivés à Savignac à 6 heures du soir.* »

Voici, enfin, un voyage record : 10 octobre 1714 « *Partis de Bordeaux à 11 h. 30, changé de chevaux à Carbon-Blanc, puis à Saint-Pardon, et pris la traverse du Fronsadais, arrivés à Savignac à 8 heures après-midi.* »

Le trajet par eau, ou partie par eau, partie par la route, était également utilisé. Le 9 décembre 1709, la famille de Savignac partait dudit château à 1 heure après minuit, embarquait sur un grand bateau pouvant porter 29 tonneaux de vin. A la pointe du jour, on arrivait à Libourne, où l'on fit un arrêt à cause du brouillard. Le brouillard ayant encore épaissi, on jugea prudent de passer la nuit à Cavernes, chambre basse, mauvais lits, noté que dans ladite hostellerie il y a couché plus de 60 personnes cette nuit-là... et, par la route, on arrive le lendemain à Lormont où un bateau embarque tout le monde pour l'ultime étape, la traversée de la Garonne.

2 décembre 1711 : « *Nous nous sommes embarqués à 8 heures dans une filadière, et sommes allés débarquer à Cavernes, où nous sommes montés à cheval, mes enfants ayant été mis dans deux paniers, sur un bast. Nous sommes arrivés à Bordeaux à 6 heures du soir.* »

15 février 1718. Embarqués (14 personnes), dans une filadière de Libourne, à 5 rameurs. « *Nous avons déjeuné vis-à-vis de Carie, dîné vis-à-vis de l'île du Carney, et étant arrivés à Cavernes, mon oncle et moi, sont montés à cheval, les autres dans une charrette couverte, sommes arrivés à Lormont, embarqués et arrivés à 5 h. 30 du soir à Bordeaux.* »

Corps de Justice de Savignac. — « *25 octobre 1715. Le corps de Justice de Savignac qui a tenu aujourd'hui sa première séance est venu me complimenter. Il était composé de M. Desgranges, juge, du Sieur Brilhout, greffier; du Sieur Largeteau procureur et d'un sergent.* »

Notre-Dame de Condat. — « *10 novembre 1715. — Après avoir entendu la messe du P. Fortuné, notre aumônier, nous avons déjeuné puis embarqué toute la famille dans un bateau de Libourne, à six rameurs et le patron, et passé la journée à Libourne... Repas chez M. de Saincric près des Fontaines... Eté à pied à Notre-Dame de Condat...*

Le lendemain avons embarqué à 7 heures et demie dans le même bateau et arrivés à Bordeaux à 5 heures du soir. »

En guise d'épilogue. — *Nous, maire et officiers municipaux de la commune de Savignac, assemblés dans le lieu de ses séances, certifions que le citoyen Nicolas Richon, notaire public de cette commune, en exécution du décret du 17 juillet dernier, nous a remis, pour être brûlés tous les titres « constitutifs et récongnitifs » de droits seigneuriaux supprimés par ledit décret et par ceux antérieurs qu'il a dit avoir en sa possession (ici liste qui occupe dix pages de cahier...) avec tous lesquels actes et titres le citoyen Richon nous a aussi remis plusieurs copies et expéditions d'actes aussi de droits et choses supprimées par ledit décret pour être aussi brûlés. Fait dans la chambre commune audit Savignac, le consul général d'icelle assemblé, le 27 frimaire, l'an second de la République Française une et indivisible.*

Signé : Redon, maire, Bossuet et Robert, officiers municipaux; Gendre, procureur de la commune; Rouman, Tourneur, Lavaud, Poitou, notables.

Ce qu'était la paroisse de Savignac — Une minuscule paroisse, mais beaucoup plus peuplée que la commune du même nom. 148 feux, soit plus du double de la population actuelle (295 habitants). Les rôles des tailles nous font connaître les villages de Corbineau, Pichot, Boyer, James, Nicot, Brandet, Mignon, le port, Puy-Renard. D'autres documents nous ont fait connaître les lieux-dits Faiset et le Sillac. La carte de Belleyme ajoute les Maréchaux et Gautereau.

Parmi les plus imposés sur le rôle des tailles de 1769, on relève Demoiselle Richon Marguerite et Sieur Richon pour 168 livres. Demoiselle Marguerite Roy, veuve d'André Richon, notaire royal, pour 139 livres 8 sols. Les héritiers du sieur Pierre Chiron pour leurs biens de Savignac, 72 livres 19 sols, les mêmes et leur tante pour les biens qu'ils

possèdent en d'autres paroisses, et 81 livres 19 sols. Sieur Guillaume Saincrit, bourgeois et ses filles, pour 55 livres 17 sols. Les frères Robert pour 46 livres 15 sols.

Ce document présente un autre intérêt. Au lieu de faire valoir son bien uniquement par quelques gros métayers, en 1769, tout au moins, le baron de Savignac donnait des terres à exploiter à tout venant. Nous avons relevé que 88 personnes étaient imposées pour les biens « *qu'elles font de M. de Savignac* ». On relève aussi la présence de 80 laboureurs (lisons petits propriétaires ayant un bœuf), 18 petits propriétaires n'ayant pas d'attelage sont également mentionnés, etc...

Le château. — Il est superflu de revenir sur la description donnée de main de maître par Léo Drouyn dans la Guienne militaire. Le plan du château de Savignac paraît être une réduction de celui de la Brède.

C'est un dodécagone irrégulier dont l'un des côtés est occupé par une grosse tour ronde. Les murs, dont presque tous les angles sont garnis de contre-forts surmontés d'échauguettes rondes, coiffées de toitures pointues, ont 1 m. 40 d'épaisseur ; ceux du donjon, 2 mètres.

Le tout datant du commencement du XIV^e siècle. Des portes et des grandes fenêtres ogivales modernes ont partout remplacé les anciennes ouvertures. Le premier étage était éclairé par des fenêtres géminées et subtrilobées. Donjon également transformé, il ne lui reste plus des anciennes ouvertures que deux petits oculus quadrilobés éclairant une ancienne cage de latrines.

On a bâti, au XVII^e siècle, tout à côté de la cour, un autre petit château (24).

L'église. — L'église de Savignac a pour patron Saint Félix, prêtre de Nole, mais la fête locale se célèbre le 10 août, pour la Saint-Laurent, martyr.

Nef primitive, 22 mètres sur 6. Abside terminée par un mur droit. Porte précédée d'un ballet.

La nef primitive est soutenue, côté nord, par des contre-forts plats, le mur est percé d'une seule fenêtre longue et étroite, évasée à l'intérieur. Tout ceci est d'une grande simplicité et pourrait remonter au XII^e siècle.

Fin XVI^e ou XVII^e siècle, on a remplacé le mur sud par un pilier et des arcs pour construire un bas-côté qui n'a jamais été voûté. Les fenêtres d'ordonnance romane de l'abside sont assez récentes, cette abside, ainsi que le clocher qui est un mur pignon percé de deux ouvertures pour les cloches ayant été refaits exactement en 1716.

En effet, le Mémorial de M. de Savignac nous signale le commencement d'importants travaux de réfection à l'église de Savignac le 15 juillet 1716. Pendant tout le temps de ces travaux les cérémonies religieuses se déroulèrent dans la chapelle du château, mais il ne faut pas prendre à la lettre l'expression employée par le baron « *on commence à rebâtir l'église* ». On ne rebâtit pas une église en deux mois, aussi bien, à la date du 26 septembre de la même année, on peut lire « *retour du Saint-Sacrement à l'église dont la réfection est terminée.* »

Cette circonstance va nous procurer la satisfaction d'apprendre que la « *Saint-Laurent* » était alors une fête locale d'une ampleur peu commune. Le 10 août 1716, l'église étant en réparation, nous l'avons, dit, c'est dans la chapelle du château que furent célébrées cinq messes « *3.000 personnes y sont venues entendre la messe et se faire lire les évangiles* ». Une grande foire se tenait dans les allées du parc.

En veine de confidences, M. de Savignac nous signale encore que le 13 août, Savignac fêtait Sainte Radegonde, reine de France, et que ce jour-là était chômé dans la paroisse.

Enfin, le 15 août avait lieu la procession « *du vœu du Roi* », avec le concours d'une petite statue d'ivoire conservée dans la chapelle du château.

Revenons à l'église. Piganeau (25) signalait en 1891 un grand tableau qui a dû, autrefois, se trouver au-dessus de l'autel. Il représente Saint Félix de Nole, debout, en surplis. A ses pieds, une mitre et une crosse pour indiquer qu'il avait renoncé à être évêque de Nole. Il est sur le point de pénétrer dans l'excavation d'un rocher suivant la légende qui veut qu'après qu'il y fut entré, il fut dérobé par une toile d'araignée à la vue de ceux qui le poursuivaient. Ce tableau signé François-Eugène Bonhomme fils, *pinxit 1818*, n'est pas sans mérite. Disons que, par manque d'entretien, tous les détails relevés par le narrateur sont en train de disparaître.

Plat d'offrande en dinanderie orné d'un sujet en relief : l'Annonciation de la Sainte-Vierge.

Cloche avec inscription « *Romain Valet de Payraud, curé de Saint-Félix-de-Savignac, l'an 1735. Messire Joseph François Ignace de Labat, écuyer, baron de Savignac, conseiller à la Grande Chambre du Parlement de Bordeaux.* »

Madame Marguerite de Fénelon, demoiselle, son épouse. Michel Compin vous a fait ». Ecusson en relief des armes de Labat accostées de celles de Fénelon.

La grosse cloche porte « *Au nom de Dieu et du glorieux Saint-Félix de Savignac. Messire Jean Constantin, curé (26). Parrain messire Pierre François de Labat, seigneur baron de Savignac, conseiller au Parlement de Bordeaux. Marraine dame Marie-Barbe Lebreton de Labat, baronne de Savignac, son épouse. Poulange fecit 1778.* »

Autres publications de Jean André GARDE

Histoire de Pomerol

Histoire de Saint Denis de Pile

Histoire de Lussac et de l'ancienne abbaye cistercienne de Faise

La vigne et le vin dans le Libournais

Montaigne notre voisin

Savignac sur l'Isle et ses barons

NOTES

- (1) Auteur de la dite préface.
- (2) Meller. *Armorial du Bordelais*.
- (2 bis) Archives départementales de la Gironde, Tome III. P. 39.
- (3) Léo Drouyn, cahier manuscrit. Tome 26, p. 138.
- (4 et 5) Ibidem.
- (6) Guinodie, Histoire de Libourne, Tome I, p. 91.
- (7) Guinodie, ibidem, Tome 3, p. 401 (2^e édition).
- (8) Archives Historiques de la Gironde.
- (9) D'aubigay, *Histoire universelle*. Tome I, p. 175, édition 1615.
- (9 bis) D' Perron et Pauly. *Notice Historique sur Moulon*, p. 6 et 14.
- (10) D' Vacher. *Revue Libournaise*, etc., Tome II, p. 5 et suivantes.
- (11) Jean Marchand. *Le livre de raison de Montaigne*, etc., Paris 1948, p.304. 310, 349.
- (12) Guinodie parle bien d'un Isaac de Lescours mais qui serait né après 1605, on ne peut le confondre avec. le seigneur de Savignac de 1602.
- (13) Marguerite mariée par contrat du 6 octobre 1626 avec Jean. Saussard seigneur de Roquefort. Marie qui contracta une alliance avec Jacques de Villelune.
- (14) Le nobiliaire des Coustures dit au contraire que François de Lescours n'eut qu'une fille mariée en 1666 à Jacques de Canolle « auquel elle porta la terre de Lescours », il y a d'autant plus erreur que la terre de Lescours était déjà en possession de la famille de Canolle. En 1641, Jean de Canolle s'intitulait seigneur de Lescours, Andron, Fontbrauge et autres places. En 1649, Ogier Alexandre de Canolle seigneur de Lescours, habitait ce château où naquirent ses enfants.
En effet c'est Marie de Lescours « dame dudit lieu de Lescours et du Nizam », veuve de noble René de Lansac, baron de Roquetaillade qui apporta Lescours à la famille de Canolle par son mariage avec Monsieur Jean de Canolle, écuyer, chevalier seigneur des maisons nobles d'Andron, Fontbrauge, La Loubeyre, contrat passé en la maison noble de Lescours le 27 septembre 1608 par-devant Augrand notaire royal à Saint-Emilion (Nobiliaire de Guyenne et Gascogne, Tome II, p. 458).
François de Lescours et Louise de Laroche avaient eu un autre enfant que Isaac dont nous avons parlé, c'est Jacques fils cadet qui eut pour fils Isaac de Lescours, baron de (Nieul qui épousa Hélène de Polignac. De ce mariage un fils, François et une fille Louise. François fut également baron de Nieul. Jusqu'à plus ample informé nous n'avons trouvé nulle part que les descendants de cette branche cadette furent baron de Savignac, nous n'avons donc pas à nous en occuper ici.
- (15) Archives Départementales. Fonds Bigot.
- (16) Mémorial général de M. de Savignac. Edition de la Société des Bibliophiles de Guienne. Préface p. VI.
- (17) Archives départementales, fonds Bigot.
- (18) Mémorial, ibidem, p. VI.
- (19) (Bescherelle aîné, Dictionnaire universel).
- (20) Livrée de la noce (ou livrée de la mariée. On appelait ainsi les rubans de couleurs qu'aux noces de village la mariée donnait aux jeunes gens et aux jeunes filles. (Bescherelle).
- (21) La coutume de planter des « mais » le premier jour de ce mois remonte aux Romains. Cette aimable tradition traversa les siècles et, en France, au Moyen Age, elle était partout en faveur. Malgré les efforts des groupes folkloriques elle n'est plus, guère en faveur que dans l'ancien Comté de Nice.
- (22) Voir Revue Historique Archéologique du Libournais, tome VIII p. 128
Louis Chiron eut 7 petits enfants, 4 filles et 3 garçons, dont 2 survécurent.
L'aîné Jean né à Savignac le 4 mars 1746 eut le domaine de Caillevat où il résida. Il fut en 1790 le premier maire de la commune de Saint-Denis-de-Pile. Le second Pierre né à Savignac le 24 novembre 1748 fut gendarme du. roi. Il habitait avec. son frère au Caillevat, au moment de la Révolution, d'où il partit comme capitaine de la 7^e compagnie du 2^e bataillon des volontaires de la Gironde. Il eut le domaine du Sillac en héritage, il le vendit le 9 prairial an VII à Armand Bossuet pour la somme de 34.000 livres.
Les deux frères n'eurent aucune descendance mâle. Les descendants de Jean Chiron jouirent du domaine du Caillevat jusqu'au 31 mai 1891 date de sa vente aux époux Vacher mes beaux-parents.
- (23) Minutes notariales de Nicolas Richon, ex-notaire royal, qui avait succédé dans cet office A son père André. Les notaire Richon habitaient le village deCorbineau.
- (24) La Guienne militaire, Léo Drouyn T. II p. 353 et dessin.
- (25) Piganeau. Bulletin Société Archéologique de Bordeaux 1891, tome IV.
- (26) Le curé Constantin est mort à Savignac le 6 octobre 1795 après avoir été officier public et maire de Savignac.

ADDITIF
Les seigneurs de Savignac-sur-l'Isle bienfaiteurs des hospitaliers
Par **Jean André GARDE**
(Cartulaire de fondation de Pomerol)

Parmi les donateurs de terres aux Hospitaliers on trouve Aichardus et Bernardus de Sellas et à une époque plus récente de quelques années Arnaut de Seilas. Par suite de la déformation courante des noms de lieux ou de personnes on peut lire dans d'autres documents Saya, Faya voir Haye. S'agit-il des Seigneurs de Savignac-sur-l'Isle ?

L'auteur de « l'entrée en matière » du Mémorial général de M. de Savignac, édité par la Société des bibliophiles de Guyenne, s'en prend à Léo Drouyn pour avoir dit que Arnaud de Faya qui rendait hommage au prince de Galles en 1363 était seigneur de Savignac-sur-l'Isle. Pour lui il s'agissait « sans doute, du baron de Savignac en Bazadais ». On lit encore que Savignac-sur-l'Isle ne relevait nullement du prince de Galles, mais du duché de Fronsac. La preuve en est que le 24 janvier 1350... le baron de Savignac de l'Isle, alors Eyraud de Haye, prêtait foi et hommage entre les mains de Jeanne de Fronsac.

Dire que Savignac relevait du Duché de Fronsac, c'est un lieu commun qui ne se discute pas. Mais à une époque où villes et villages du Libournais passaient si facilement de la dépendance du roi de France à celle du roi d'Angleterre et vice-versa, il est présomptueux de dire que, en 1363, Savignac-sur-l'Isle relevait du roi de France. La preuve en est que le 3 juin 1378 la seigneurie de Condat et Barbane était donnée par le roi d'Angleterre à Jean de Neville qui recevait en même temps le titre de gouverneur de Fronsac. Et le même personnage possédait déjà le château de Cadillac.

Voilà donc une objection qui tombe.

La seconde ne tient pas mieux debout. J'ajoute que lorsque l'on tient à contredire un auteur il faudrait avoir au moins la bonne foi de donner le texte que l'on critique. Mais voilà, lorsque ce texte est gênant on ne le publie pas, au risque d'induire en erreur les lecteurs présents et futurs comme notre ami Jean Ducasse.

Voici donc ce qu'a écrit Léo Drouyn :

« On trouve que le 25 juillet 1363, un Arnaud de Faya, seigneur de Savignac qui, en compagnie du seigneur de Monbadon (I), vint dans le palais de l'Archevêque de Bordeaux rendre hommage au représentant du prince de Galles » et entre parenthèses (Jules Delpit, Document p. 90). J'ai copié ce texte aux Archives Municipales de Bordeaux, livres manuscrits de Léo Drouyn, tome II, p. 352. Il a d'ailleurs été repris dans l'Histoire de Guîtres, p. 219.

Le fait que ledit seigneur de Savignac soit accompagné de celui de Monbadon suffit à nous assurer qu'il s'agit bien de Savignac-sur-l'Isle. A moins que la paroisse de Monbadon ne se trouve, elle aussi, en Bazadais. Mes chers collègues, je vous laisse juges.

On trouve également dans le même travail de Léo Drouyn, tome 27, p. 14, un relevé des lièves de l'Archevêché de Bordeaux pour l'année 1360 (Fronsadais) « le seigneur Aycard de Saya, chevalier, pour des dîmes qu'il a à Savignac et pour un maine qu'il possède près du cimetière de la dite paroisse. Le même pour l'intendance (préposetura) des dîmes de Savignac ».

Dans le même ouvrage on trouve encore ; en 1399 Aycard de Saya, seigneur de Savignac (tome 26, p. 138). En 1428 Guilhem de Saya Donzet, senhor de Salvinhac. En 1447 dame Catherine de la Saya, veuve dame de Salvinhac.

Enfin, reprenant à notre compte les Archives de l'Archevêché de Bordeaux, tome XII des Archives Départementales, nous trouvons « Apud Savinhac Dominus Aycarus de Saya ; plus loin p. 126 Dictus dominus Aycardus de Saya, miles, débet pro préposetura décime de Savinhac, etc.

Mieux, la table des matières du tome XII au mot la Saye (c'est-à-dire le cours d'eau) renvoie à toutes les pages qui citent Aycardus de Saya : seigneur de Savignac-sur-l'Isle.

Et voici que dans le Mémorial général de M. de Savignac, page XIII l'auteur de l'avant propos, déjà cité, nous donne la liste des treize enfants de M. de Savignac. Avec surprise nous constatons que le 7^e Geneviève-Magdeleine-Apollonie, née le 19 décembre 1714 est dite Saye. Le surnom est en italique. Serait-ce en souvenir des premiers seigneurs de Savignac ?

J'ai dit quelque part, dans l'Histoire de Pomerol que les seigneurs de Savignac pouvaient tirer leur nom de celui du ruisseau la Saye. Simple hypothèse, mais lorsqu'on a admis que les seigneurs de Barbane tirent leur nom. du ruisseau la Barbane ou Varvane cette hypothèse semble à retenir.

J'ajoute à ce sujet. En 1363 le seigneur Savignac est appelé Arnaud de Faya. Or, en 1250 le ruisseau la Saye est appelé lui aussi Faya ainsi que le témoigne un document publié par Dubourg (déjà cité), p. 450. Dans la charte de fondation des Commanderies de Lalande et de Pomerol on lit « Sachent tous, présents et futurs que R. Arnaut de Seilas a donné au Seigneur et à l'Hôpital de Jérusalem, la moitié de sa propriété (alleu) de Saint-Denis pour le salut de son âme et celle de ses parents... »

Les fiefs donnés aux Hospitaliers, dans le territoire de la paroisse de Saint-Denis-de-Pile, par le seigneur de Savignac,

forment un ensemble situé dans la palus de Breuil.

Il suffit de consulter la carte d'état-major pour trouver ce nom sur la rive gauche de l'Isle. La description des dits fiefs les situe entre la route qui relie Libourne au Port de Savignac et la rivière l'Isle, laquelle séparait la paroisse de Saint-Denis-de-Pile de la seigneurie de Savignac.

Dans l'Histoire de Saint-Denis-de-Pile, j'ai cité un état des reconnaissances de fief de la baronnie de Laubardemont pour cette paroisse. Travail considérable exécuté en 1733 et qui comprend quarante-six reconnaissances de tènements avec tous les détails utiles et qui, entre parenthèse, nous fournissent de curieux renseignements sur cette palus de Breuil. On y trouve également, en marge, les dates des anciennes reconnaissances avec le nom du seigneur en faveur duquel elles eurent lieu.

Voici donc qui nous intéresse. Le tènement n° XXXIV dit Barrail de Guitard, palus de Breuil, indique une reconnaissance antérieure faite en l'an 1511 en faveur de sieur Pierre de Lescours seigneur de Savignac. Certes nous n'ignorons pas que la totalité de la paroisse de Saint-Denis-de-Pile fut vendue au seigneur de Savignac, mais en 1602. Ce document indique donc, sans contestation possible, que les seigneurs de Savignac possédaient déjà et certainement fort anciennement des fiefs en palus de Breuil, paroisse de Saint-Denis-de-Pile.

Même chose pour le tènement n° XXXV pour lequel il est mentionné « fief de Corbineau, autrement dit du Petit Breuil, qui confronte au levant au fief du Commandeur de Lalande-de-Pomerol, ancienne reconnaissance en 1537 en faveur de Pierre de Lescours, seigneur de Savignac. »

Le tènement XXXVIII, appelé Jean Guillon, palus de Breuil, porte comme ancienne reconnaissance, année 1536, en faveur de François de Lescours seigneur de Savignac.

Voici autre chose. Le tènement n° XL appelé fief des grands prés de Goujon, palus de Breuil est indiqué comme confrontant du couchant « aux terres et labours du seigneur de Savignac ».

Il apparaît donc que les seigneurs de Savignac, bienfaiteurs des Hospitaliers n'avaient point cédé à ces derniers la totalité de leurs biens sis dans la paroisse de Saint-Denis-de-Pile et qu'en plus des fiefs que je viens de citer, ils possédaient des terres et labours qu'ils faisaient exploiter soit en métayage, soit par fermiers.

En ceci nous sommes parfaitement d'accord avec la phrase du vieux cartulaire citée plus haut.

Il est un fait patent, uniforme, les seigneurs qui firent des dons de fiefs, en faveur des Hospitaliers, se réservèrent un droit de juridiction sur ces fiefs. Cela nous permet de remonter à la source.

Pour Pomerol il est probable que le seigneur de Barbanne vendit la paroisse de Pomerol à la Jurade de Libourne, puisque les jurats entrèrent en procès avec le Commandeur du début du XIV^e siècle au sujet des droits de chacun. Il n'en demeura pas moins que Pomerol resta membre de la Jurisdiction de Libourne jusqu'à la Révolution. Certes il subsista un seigneur de Barbanne. Je n'ai pas à traiter de ce sujet ici. Constatons en passant que ce titre était surtout honorifique, les fiefs de modeste consistance étaient tous situés en dehors de la Jurisdiction de Libourne. Notre ami Prot les a parfaitement situés.

Pour Lalande, le seigneur de Puynormand conserva sa Jurisdiction sur cette paroisse jusqu'à sa vente aux Calvimon de Montagne. Dès lors Lalande est connue dans les pièces officielles sous le titre Lalande, Jurisdiction de Montagne.

Les donateurs du fief de la palus de Breuil sont bien les seigneurs de Savignac, je vais vous présenter deux documents dans lesquels la vérité s'étale d'une manière éclatante.

Reconnaissances pour la paroisse de Pomerol, année 1746, notaire Decazes, Archives Départementales de la Haute-Garonne, Commanderie de Bordeaux, membre de Poumeyrol, registre 982.

Extraits : La Grande Borde, paleu de Breuil du 30 juillet 1746.

Fait à Libourne...

...le fief : Iceluy mayne et tènement appelé le Grand Barrailh de la Grande Borde, situé dans la paleu de Bruilh (Breuil), paroisse de Saint-Denis-de-Pile, JURIDICTION DE SAVIGNAC.

...du 31 juillet 1746. Paleu de Bruilh et le Petit Judas — Le fief : le mayne et tènement appelé le Petit Judas... consistant en prés situés dans la paleu de Bruilh, paroisse de Saint-Denis, JURIDICTION DE SAVIGNAC, DUCHÉ DE FRONSAC.

Le savant archéologue et historien Brutails me donna certain jour ce conseil « A l'incertitude des recherches toponymiques, préférez toujours des faits historiques indiscutables ».

C'est ce que j'ai essayé de faire, mes chers collègues, et je vous remercie de votre aimable attention.

(l) C'est nous qui soulignons.